Assistance Médicale Sénégal

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE A DES TACHES ESSENTIELLES DE SECURITE FERROVIAIRE

Je soussigné, Docteur : Dr Patrick CORREA Médecine Aéronautique MD/004/ANACS/DTA/08 DGAC N° 3857 - FAA 00773

Titulaire de l'agrément n :

Certifie que M : PAPA YOUGA GUISSE

Né(e) le : 01/01/1988 à LINGUERE

Demeurant : RUFISQUE.....

REPOND (Préciser REPOND ou NE REPOND PAS)

Aux conditions d'aptitude physique et mentale exigées par la réglementation en vigueur pour l'exercice des privilèges liés à des taches de sécurité ferroviaire autre que conducteur de train.

Date de l'examen : 30/06/2021

Limite de validité : 30/06/2022

Restrictions éventuelles à reporter sur la licence :

DUREE DE VALIDITE 1 AN ET PORT DE VERRES CORRECTEURS OBLIGATOIRE

Signature et cachet

Dr Patrick CORREA Médecine Aéronautique MD/004/ANACS/DTA/08 DGAC N° 3857 - FAA 00773

Un agent de sécurité ferroviaire doit cesser d'exercer les privilèges de sa licence et des qualifications et autorisations associées dès qu'il est conscient de toute diminution de son aptitude médicale susceptible de nuire à l'exercice en toute sécurité des dits privilèges.